

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne ..	20 c.
Réclames, ..	30
Faits divers, ..	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

12 Juin 1878.

LE JUGEMENT DES RÉPUBLICAINS ORLÉANAIS SUR LE PATRIOTISME DE L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

Le principal journal républicain d'Orléans, l'*Avenir du Loiret*, adresse à la *République française* la réponse suivante, au sujet des calomnies dont le journal de M. Gambetta s'est rendu coupable.

Cette réponse fait honneur à l'*Avenir du Loiret*; elle montre aussi quelle a été la force et l'unanimité de la réprobation dans le pays, témoin de la noble conduite de son évêque, contre l'immonde invention de gens qui fumaient de si bons cigares et sablaient du champagne, alors que, par eux, la France agonisait :

« La *République française*, trompée assurément par de faux rapports, a, dans un de ses derniers numéros, écrit les lignes suivantes contre M^r Dupanloup :

« On se souvient que M. l'évêque, quand le sang français coulait partout et que nos enfants couchaient dans la neige, invitait galamment à sa table épiscopale les officiers prussiens, qu'il les traitait en amis et que peut-être, après le café, il leur administrait paternellement sa bénédiction. Comme une telle conduite prépare à donner aux autres des leçons de patriotisme rétrospectif ! »

« Le *Journal du Loiret* et le *Moniteur orléanais* ont protesté contre ces paroles, et nous devons joindre notre rectification à la leur : car les droits de la justice doivent être sacrés pour tous les partis.

« Or, la vérité est que, durant les deux invasions allemandes qu'Orléans a subies, la conduite de son évêque a été un modèle de patriotisme, de dévouement, de dignité. La ville a trouvé en lui un défenseur précieux. Il a joint ses efforts à ceux de la munici-

palité pour tâcher d'alléger les charges odieuses qui nous étaient imposées. En toutes circonstances, il est intervenu pour réclamer l'exécution de la convention de Genève souvent violée; pour sauver des prisonniers menacés d'être fusillés; pour protéger les blessés, assurer le service des ambulances.

« Le courage qu'il montra durant cette triste période de notre histoire valut même à l'évêque la haine du prince Frédéric-Charles. Par les ordres de ce chef allemand, son palais épiscopal fut envahi brutalement; lui-même fut gardé à vue par deux sentinelles, qui l'empêchaient de communiquer avec le dehors.

« Voilà des faits que tout le monde connaît à Orléans et que tous les habitants, républicains ou autres, seraient prêts à attester. C'est même à la belle conduite qu'il tint pendant la guerre que le prélat dut la majorité qu'il obtint, dans la ville, pour la députation à l'Assemblée nationale. Chacun l'avait vu à l'œuvre, et les immenses services qu'il avait rendus firent taire chez beaucoup les préventions politiques.

« Nous devons rendre cet hommage sincère à l'attitude de l'évêque d'Orléans pendant nos désastres; et, certes, si la *République française* eût été mieux renseignée, elle l'eût fait comme nous. Elle sait bien qu'un parti s'honore en rendant justice à ses adversaires, et qu'une erreur en pareille matière, fût-elle involontaire, est toujours une faute grave. »

Oui, mais il a été prouvé que la *République française* n'a pas pu faire d'erreur: elle a calomnié sciemment.

Chronique générale.

Par suite des invalidations prononcées au cours de cette session, il y a lieu, dès aujourd'hui, de procéder à de nouvelles élections dans 24 circonscriptions. Quant au nombre des invalidations prononcées depuis le 7 novembre, il s'élève à 63.

Les élections destinées à pourvoir aux sièges vacants, auront lieu le 7 juillet prochain.

Le décret convoquant tous les collèges électoraux vacants, paraîtra vendredi prochain.

C'est décidément le 30 juin qu'aura lieu la fête nationale dont on a parlé depuis quelque temps. Cette résolution a été définitivement arrêtée hier, à la suite d'une entrevue du préfet de la Seine avec le ministre de l'intérieur, et à laquelle assistaient MM. Alphan et Anatole de la Forge.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« M. Gambetta s'oppose, pour le moment, au départ du général Borel. Il attend, pour le remplacer, une heure plus favorable, celle où il jugera possible de lui substituer M. de Freycinet avec le général Billot.

« On remarque, depuis quelque temps, les prévenances et les caresses de M. de Freycinet pour un certain nombre de généraux que M. Gambetta voudrait ménager. »

Cela n'empêche pas toute la presse radicale de réclamer la démission du « ministre qui défend les gendarmes. »

On lit dans les journaux du radicalisme officiel cette annonce, en termes identiques, évidemment concertée :

« Les deux Chambres du Parlement vont se séparer dans les conditions où elles prennent des congés. Il n'y aura donc pas de décret présidentiel. Les présidents, probablement, proposeront à chaque Chambre de s'ajourner au 24 octobre.... Les présidents pourront en outre convoquer les Chambres sous leur responsabilité. »

Qu'est-ce que cela ?

La Constitution tournée. Une importante prérogative de la Présidence dérobée. Le Parlement indépendant de tout autre pouvoir.

La Constitution a bien eu soin :
1° De déferer au Président le droit de convoquer les Chambres et celui de les clôturer;

2° D'attribuer aux Chambres un moyen de se faire convoquer, au cas d'un retard abusif de la part du Président;

3° De marquer enfin les cas exceptionnels où les Chambres peuvent et doivent d'elles-mêmes se convoquer.

Tout cela se trouve dans la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, et tout cela signifie qu'en dehors de certains cas prévus, la Constitution défend aux Chambres de se réunir, de siéger et de cesser de siéger sans un décret présidentiel.

Mais les radicaux ont trouvé que le moment est venu de ne plus laisser ignorer au pays qu'il n'y a qu'un pouvoir en France, le Parlement, où ils ont su s'assurer toute majorité.

« Toute société dans laquelle la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée, n'a pas de constitution. »

Qui parle ainsi ? Un des principes de 89, déposé dans la Déclaration des Droits de 1791.

Mais nous nous moquons bien à présent des principes de 89. Nous sommes arrivés. La farce est jouée. Rempartez les originaux. (Tablettes d'un Spectateur.)

La loi contre l'Internationale, qui existe en France depuis six ans, était bien un peu tombée en désuétude depuis le ministère du 13 décembre. Aujourd'hui, M. Dufaure, se rappelant qu'il a quelque peu contribué à cette loi avec M. Thiers, vient d'adresser de nouveaux des instructions spéciales à tous les chefs de parquet pour leur en demander l'application la plus sévère. Les préfets, de leur côté, ont reçu des instructions analogues. Les progrès des socialistes et des in-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA COMPAGNE DE VOYAGE.

(Suite et fin.)

A l'aspect de son enfant immobile et livide, elle jeta un cri déchirant, et sans Ida qui la soutint, elle serait tombée sur le lapis.

Elle se débattait dans nos bras, en proie à une affreuse crise de nerfs; elle déchirait ses dentelles, arrachait ses fleurs, ses bijoux, et les foulait aux pieds; en paroles entrecoupées, elle reprochait à son mari de l'avoir laissée partir; elle s'accusait elle-même...

Profitant d'un instant de calme ou plutôt d'épuisement, ses femmes l'emportèrent dans sa chambre.

Je ne quittai pas cette maison de deuil sans m'être assurée que je ne pouvais plus être utile.

Le duc vint nous voir le surlendemain.

La douleur avait marqué d'une profonde empreinte cette noble et intelligente figure. Des lar-

mes remplirent ses yeux au moment où il me tendit la main : j'avais veillé son enfant, je l'avais pleurée, la douleur et la sympathie avaient comblé l'intervalle entre nous; le grand seigneur et l'humble bourgeoise étaient amis.

Je m'informai de la duchesse.

— Elle commence, me dit-il, à se remettre de cette terrible secousse. D'après ses désirs, le corps de notre enfant a été embaumé pour le transporter en France, où nous allons retourner. L'autopsie a révélé un vice de conformation intérieure auquel rien n'aurait pu remédier. Cette découverte console et tranquillise M^{me} de Bréhault. Quant à moi, ajouta-t-il avec une émotion profonde, elle ajoute à mes regrets. Puisque ce doux ange n'était descendu sur la terre que pour si peu de temps, que n'ai-je rendu plus heureux son séjour parmi nous !

— Mais vous avez toujours été tendre et bon pour elle, Monsieur.

— Que lui ai-je donné ? des bonbons, des joujoux, des caresses ? Une seule personne à la consolation d'avoir fait pour Geneviève tout ce qu'il était possible de faire : c'est Ida. Elle l'avait rendue expansive; elle avait su l'égayer; elle l'avait guérie de cette jalousie qui la rongea. En six mois, elle a fait plus pour mon enfant que moi pendant six ans. Ah ! je l'aurais toujours laissée auprès de ma fille; son exemple seul aurait suffi

pour rendre Geneviève courageuse, raisonnable, dévouée... Savez-vous que la mère d'Ida doit être une femme supérieure, pour l'avoir si bien élevée !

— Je crois, en effet, d'après une ou deux lettres que j'ai reçues d'elle, qu'elle a beaucoup d'âme et de cœur. Mais les circonstances ont bien contribué à développer les dons précieux que Dieu a faits à Ida; elle a connu l'épreuve, les soucis, les privations; elle a dû, toute jeune, être garde-malade, ménagère, mère de famille. C'est une bonne école.

— C'est la meilleure; heureux sont ceux qui naissent ayant quelque chose à faire.

— Tout le monde, Monsieur le duc, naît avec quelque chose à faire; toute position a ses devoirs.

— Certainement; mais sans l'aiguillon de la nécessité, combien s'endorment ! Pourtant je crois fort que la petite Ida, fût-elle née dans un palais au lieu d'être née dans une école de village, aurait toujours été une excellente femme. Je voudrais la garder dans ma maison; mais je ne saurais à quel titre. M^{me} de Bréhault ne se soucie pas d'une demoiselle de compagnie, et je n'ose proposer à M^{lle} Kleinvoegel de rester auprès de mon petit Charles; cet enfant est si gâté ! et il le sera plus encore à présent qu'il est seul. Elle aurait trop de peine avec lui. Vous m'aidez, Madame et Monsieur, à trouver pour elle une situation convenable, n'est-ce pas ?

— Vous apprendrez avec plaisir, Monsieur,

qu'Ida peut tout de suite être placée chez un de nos amis, où elle sera comme l'enfant de la maison.

— C'est justement là ce qu'il lui faut : une famille dont elle fera partie, où l'on saura l'apprécier, car j'espère que vos amis sont aussi bons que vous. Si vous le permettez, je reviendrai vous faire mes adieux. Je suis si reconnaissant de la part que vous avez prise à mon chagrin !

— Nous avons souffert des chagrins semblables.

— Vraiment ! et je vous vois pourtant sereins et calmes. Quel remède avez-vous trouvé ? La distraction, l'oubli ?

— Non : la prière et le travail.

— Ah ! oui, le travail ! répéta le duc d'un air pensif. Une vie oisive... triste chose !... Et vous avez eu aussi une grande source de consolation dans votre mutuelle tendresse !

Un profond soupir lui échappa, puis il ajouta :

— Prière, amour, travail, ne serait-ce point là tout le secret de la vie ?...

Ida vint passer avec nous les jours qui précéderont son départ pour Lausanne.

Elle pleurait Geneviève comme si elle eût été une petite sœur; parler avec nous de la douce enfant était le seul allègement qu'elle trouva à son chagrin.

La duchesse refusa de voir Ida avant de partir; cette vue, disait-elle, lui aurait fait trop de mal

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUN 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			70 25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	863 50	7 50		Canal de Suez	777 50	2 50	
4 1/2 %			103	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	662 50	2 50		Crédit Mobilier esp.	795	5	
5 %			111 60	Crédit Mobilier	189 75	3 75		Société autrichienne	558 75		1 25
Obligations du Trésor, 1. payé.			510	Crédit foncier d'Autriche	800			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			237	Charentes, 500 fr. t. p.	75			Orléans	353 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			510	Est	667 50	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée	359 25		
1865, 4 %			523	Paris-Lyon-Méditerranée	1958 75	2 50		Est	343 50		
1869, 3 %			403	Midi	935	1 25		Nord	37		
1871, 3 %			399	Nord	935	2 50		Ouest	352		
1875, 4 %			505	Orléans	1140			Midi	351		
1876, 4 %			504	Ouest	735	5		Charentes	271		
Banque de France			3150	Vendée, 500 fr. t. p.	1247 50			Vendée			
Comptoir d'escompte			730	Compagnie parisienne du Gaz	1247 50	2 50		Canal de Suez	555		
Crédit agricole, 200 f. p.			492 50	C. gén. Transatlantique	350	2 50					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			350								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6	(s'arrête à Angers).
9	omnibus-mixte.
1	soir.
4	express.
7	omnibus.
10	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin	direct-mixte.
8	omnibus.
9	express.
12	soir.
4	omnibus-mixte.
10	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

**A L'AMIABLE,
UN PRÉ**

Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.

Jouissance au 4^e novembre 1878.

Ce terrain est très-convenable pour la construction.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

UNE MAISON

à Panvigne, commune de Villebernier.

Cette maison, située sur le bord de la Loire, comprend belles servitudes et terres, d'une contenance de 30 ares.

Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terres.

S'adresser à M. BESOULLE-VINETTE, à Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (261)

A VENDRE

MAISON, COUR, JARDIN

Rue de l'Ermitage, n° 6, à Saumur.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. COQUERET, qui l'habite. (222)

A LOUER

LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE

A Nantilly,

Comprenant maison d'habitation avec servitudes, écurie et remise, grandes caves.

Cette maison est admirablement adaptée pour un fabricant de vin de Champagne. — Les caves sont exceptionnellement belles.

Services d'eau et de gaz ; Grands jardins, clos de vigne, terres, etc.

Le propriétaire pourrait réserver les vignes et jardins.

S'adresser à l'Usine à Gaz ou à M^e CLOUARD, notaire. (198)

A VENDRE

FOIN ET LUZERNE

A la Ville-au-Fourier, commune de Vernoi.

S'adresser à M. BRUÈRE, garde.

Commune de Villebernier.

**ADJUDICATION
DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Villebernier prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Villebernier, le dimanche 23 juin 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 2,829 mètres courants de terrassements.....	1,273 f. 05
2° 2,829 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien.....	9,171 29
3° Somme à valoir pour dépenses imprévues.....	55 66
Total.....	10,500 »

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, e dimanche excepté.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE
Rue Royale, n° 63,
Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichat.
S'adresser à M. BARDIN-MORICET.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrûté, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT demande des hommes et des femmes pour travailler aux vins mousseux.

S'adresser au bureau du journal.

Un propriétaire des environs de Saumur **demande un domestique** sachant panser les chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE se propose pour **donner des leçons de dessin,** pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.

(En faire usage quotidiennement.)

Le FLACON : 1 FR. 50.

Se vend partout.

Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.

Envoi fr. du Prospectus explic. contre demande affranchie

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

A LA PROVIDENCE

FABRIQUE DE FLEURS

38 et 40, rue Saint-Jean,

M^{LES} DURVILLE

SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'apprêts pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.

**POUR DÉMASQUER LES
CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE**

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :	1° La signature de l'inventeur.	2° L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-similé en noir.
--	---------------------------------	--



Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez EMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
Le flacon de Fer, avec la mesure. 3 50
200 Dragées . . . 5 »
100 » . . . 3 »

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{me} V^e RIBAUT
MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION
A transféré son magasin place du Petit-Thouars.
LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre
Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ies}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac.	Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.
--	--

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.